

Pascal ÉTIENNE
Rue Alfred Defuisseaux, 17
4630 Soumagne
Conseiller communal
Tél. 04 377 26 87
Courriel : p.etienne@soumagne-ac.be

Recommandé

À l'attention de Madame DE BUE
Ministre des Pouvoirs locaux
Rue des Brigades d'Irlande, 4
5100 Namur

Concerne : Budget 2018 de la commune de Soumagne

Soumagne, le 28 février 2018

Madame la Ministre,

En complément du dossier relatif à la suppression de la taxe séjour et au vote du budget 2018 de la commune de Soumagne vous transmis le 08/02/2018, je vous prie de trouver ci-joint de nouveaux documents.

En premier lieu, il s'agit du P-V de la séance du 22/01/2018 non conforme au contenu de celle-ci (annexe n° 10), mais néanmoins approuvé par le Conseil communal ce 26/02/2018.

Le deuxième document consiste en des propositions de modification transmises aux membres du Conseil et au Directeur général f.f. et non soumises au vote des Conseillers (annexe n° 11).

En suite de ces nouvelles péripéties, je souhaiterais recevoir réponse aux questions légitimes qui me traversent l'esprit :

- Que peut faire un Conseiller quand des éléments étrangers à la séance ont été ajoutés au procès-verbal ?
- Dans ce cas, il s'agit essentiellement de quatre pseudo-délibérations donnant une apparence de légalité au déroulement de la séance, mais qui n'ont pas été évoquées, ni par écrit, ni oralement, au Conseil comme en témoigne l'enregistrement sonore (annexe n° 6). Dès lors, y a-t-il lieu de déposer une plainte devant une instance compétente ?

Avec mes remerciements anticipés pour les informations qu'il vous plaira de me transmettre, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mon entière considération.

Pascal ÉTIENNE
Conseiller communal de Soumagne